

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989 - 1990

Annexe au procès-verbal de la séance du 12 décembre 1989.

RAPPORT ⁽¹⁾

FAIT

*au nom de la commission mixte paritaire (2) chargée de proposer un
texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de
finances pour 1990,*

Par M. Roger CHINAUD,

Senateur,

Rapporteur général.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. Alain Richard, député, sous le numéro 1082.

(2) Cette commission est composée de : MM. Dominique Strauss-Kahn, député, président ; Christian Poncelet, sénateur, vice président ; Alain Richard, député, Roger Chinaud, sénateur, rapporteurs

Membres titulaires : MM. Philippe Auberger, Raymond Douyère, Gilbert Gantier, Edmond Hervé, Jacques Roger Maclart, députés ; MM. Jean Cluzel, Yves Guéna, Jean Arthuis, Paul Loidant, Tony Larun, sénateurs.

Membres suppléants : MM. Jean Auzant, Guy Béche, François Hollande, Christian Pierret, Arthur Dehaine, Edmond Alphandéry, Fabien Thiémé, députés ; MM. Ernest Cartigny, Geoffroy de Montalembert, Paul Caron, Emmanuel Hamel, Roland du Luart, Louis Perrein, Mme Paulette Fost, sénateurs.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9^e législ.) : Première lecture : 895, 920, 921, 922, 923, 924, 925 et T. A. 181.

Deuxième lecture : 1078.

Sénat : Première lecture : 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64 et T. A. 27 (1989-1990).

Lois de finances.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par lettre en date du 11 décembre 1989, M. le Premier ministre a fait connaître à M. le président du Sénat et à M. le président de l'Assemblée nationale que, conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, il avait décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions, restant en discussion devant le Parlement, du projet de loi de finances pour 1990.

L'Assemblée nationale et le Sénat ont désigné :

Membres titulaires :

Pour l'Assemblée nationale :

MM. Dominique Strauss-Kahn, Alain Richard, Philippe Auberger, Raymond Douyère, Gilbert Gantier, Edmond Hervé, Jacques Roger-Machart.

Pour le Sénat :

MM. Christian Poncelet, Roger Chinaud, Jean Cluzel, Yves Guéna, Jean Arthuis, Paul Loridant, Tony Larue.

Membres suppléants :

Pour l'Assemblée nationale :

MM. Jean Anciant, Guy Bêche, François Hollande, Christian Pierret, Arthur Dehaine, Edmond Alphandéry, Fabien Thiémé.

Pour le Sénat :

MM. Ernest Cartigny, Geoffroy de Montalembert, Paul Caron, Emmanuel Hamel, Roland du Luart, Louis Perrein, Mme Paulette Fost.

La Commission s'est réunie le 12 décembre 1989 au Palais-Bourbon. Elle a désigné :

M. Dominique Strauss-Kahn, en qualité de président et M. Christian Poncelet en qualité de vice-président.

Les rapporteurs généraux, MM Alain Richard et Roger Chinaud ont été nommés rapporteurs respectivement pour l'Assemblée nationale et pour le Sénat.

♦

♦ ♦

A l'issue de l'examen en première lecture quatre vingt douze articles restaient en discussion. Conformément à l'article 45 de la Constitution, la commission a été saisie de ces articles.

♦

♦ ♦

Après avoir procédé à l'examen des principales divergences entre les deux textes, la commission mixte paritaire a constaté, compte tenu des positions de principe adoptées par l'une et l'autre Assemblées, qu'aucun texte ne pouvait recueillir l'agrément de la majorité de ses membres et ne pouvait donc être proposé aux deux Assemblées.